

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 11885**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

MASTER : MASTER Sciences Humaines et Sociales Mention Sociologie Spécialité : Politiques environnementales et pratiques sociales (PEPS)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Toulouse Jean Jaurès Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'académie, Chancelier des Universités, Président de l'université de Toulouse II

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

341 Aménagement du territoire, urbanisme, 333 Enseignement, formation, 340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'objectif du Master PEPS est de former des professionnels capables d'interroger la nouveauté des systèmes de normes et de valeurs que les dispositifs d'action produisent ; leur modalité d'organisation, de mise en œuvre, de contrôle et d'évaluation ; et enfin leurs formes d'appropriation par les individus.

Trois thématiques principales sont étroitement imbriquées : «Energie et modes de vie», «Eau, agriculture et territoire», «Santé et environnement». Ces thématiques renvoient à des enjeux cruciaux en matière de gestion de l'environnement et d'intervention sociologique dans le domaine de l'aide à la décision dans le secteur public et les entreprises.

Les compétences professionnelles auxquelles forme le Master PEPS relèvent de l'enquête, de l'analyse et de l'action dans le domaine de l'environnement :

Compétences d'enquête : concevoir et mettre en œuvre des enquêtes sociologiques qualitatives et quantitatives, des études de besoins, audits, études d'impacts, études de faisabilité, diagnostics organisationnels ; maîtriser les techniques de recueil (questionnaire, entretien, observation) et d'analyse de données (analyse thématique, analyse structurale, analyse statistique) ; utiliser les TIC, la vidéo...

Compétences d'analyse : analyser les enjeux, les situations et les contextes d'action techniques, sociaux, politiques et économiques ; analyser les publics et les pratiques sociales ; appréhender les champs institutionnels et organisationnels ; identifier les freins et les leviers des changements ; maîtriser les outils et les approches conceptuels du champs, les principes de l'évaluation et de la prospective ; expertise sur les questions environnementales ; connaissance des politiques publiques...

Compétences d'action : évaluer des dispositifs et des politiques publiques ; concevoir et piloter des dispositifs de concertation, construire des partenariats, favoriser l'engagement collectif, organiser des retours d'expérience, accompagner des partenaires dans une démarche de co-construction de référentiels communs ; construire une démarche prospective ; conseils et aide à la décision ; élaborer et mettre en œuvre des projets, élaborer des plans d'action, définir des stratégies d'information et de communication...

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les étudiants issus du Master professionnel « Politiques environnementales et pratiques sociales » se destinent - dans le domaine de l'environnement en général, sur les thématiques « Energie et modes de vie », « Eau, agriculture et environnement », « Santé environnement ».

- chargé d'évaluation et de prospective ;
- concepteur et animateur de dispositifs de concertation ;
- coordinateur de projets ;
- chargé d'études en sociologie.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1802 : Développement local

M1403 : Études et prospectives socio-économiques

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pré-requis :

- Pour le Master 1 : titulaires d'un BAC + 3 dans le domaine des SHS ;
- Pour le Master 2 : titulaires d'un BAC + 4 dans le domaine des SHS.

A défaut, demande de dispense du (ou des) diplôme(s) pré-requis dans le cadre de la validation des acquis :

- au titre du décret du 16 avril 2002 (VES) : dossier à retirer au secrétariat du Département
- au titre du décret du 23 août 1985 (VA 85) : contact Cellule VAE
- au titre du décret du 24 avril 2002 (VAE) : contact Cellule VAE

Descriptif des composantes de la certification :

Semestre 7

UE 140 Étude école 1 (9 ECTS; 75h)
 UE 141 Approches sociologiques de l'environnement 1 (9 ECTS; 75h)
 UE 142 Management des organisations (3 ECTS; 25h)
 UE 143 Politique, démocratie et environnement (3 ECTS; 25h)
 UE 144 Conférences professionnelles (3 ECTS; 25h)
 UE 145 Langues vivantes (3 ECTS; 25h)

Semestre 8

UE 240 Étude école 2 (9 ECTS; 75h)
 UE 241 Approches sociologiques de l'environnement 2 (9 ECTS; 75h)
 UE 242 Action publique, territoire et environnement (3 ECTS; 25h)
 UE 243 Développement territorial et environnement (3 ECTS; 25h)
 UE 244 Information, communication et environnement (3 ECTS; 25h)
 UE 245 Langues vivantes (3 ECTS; 25h)

Semestre 9

UE 350 Intervention sociologique (9 ECTS; 100h)
 UE 351 Approches sociologiques de l'environnement 3 (9 ECTS; 75h)
 UE 352 Sociologie des controverses (3 ECTS; 25h)
 UE 353 Les enjeux de la concertation (3 ECTS; 25h)
 UE 354 Construction de projet professionnel (3 ECTS; 25h)
 UE 355 Langues vivantes (3 ECTS; 25h)

Semestre 10

UE 450 Stage de professionnalisation (24 ECTS)
 UE 451 Mise en situation professionnelle (6 ECTS; 100h)

Les étudiants sont inscrits sous le régime du contrôle continu. L'assiduité est obligatoire et les épreuves d'évaluation se déroulent tout au long des semestres. Seules les unités d'enseignement de langue vivante peuvent être choisies en contrôle terminal.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants chercheurs et professionnels, conformément au décret n° 2202-590 du 24/04/2002

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 avril 2002 portant création du diplôme national de master, publié au J.O. du 27/04/2002

Arrêté du 28 juin 2011 relatif aux habilitations de l'Université de Toulouse II-le Mirail à délivrer les diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Observatoire de la Vie Etudiante et de l'Insertion Professionnelle- OVE

<http://www.univ-tlse2.fr/accueil-utm/universite/organisation/services/observatoire-de-la-vie-etudiante-et-de-l-insertion-professionnelle-ove--5418.kjsp?RH=services>

Autres sources d'information :

<http://www.univ-tlse2.fr>

iupsocio@univ-tlse2.fr

association.risa@gmail.com

Lieu(x) de certification :

Université de Toulouse II-le Mirail, UFR Sciences, Espaces, Sociétés / Département Sciences Sociales,
5 allées Antonio Machado, 31058 Toulouse Cedex 9.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Succède au Master (en deux ans) « Métiers de l'évaluation et de la concertation ».